

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, le 27 août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « **fonds vert** », est doté de **2 milliards d'euros** afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur **transition écologique**.

Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la **Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)** du Ministère de la transition écologique, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des **préfets**.

### Trois types d'actions financées :

- Renforcer la performance environnementale
- Adapter les territoires au changement climatique
- Améliorer le cadre de vie

### Comment faire pour postuler ?

Pas d'appels à projets ! Le fonds est géré au plus près de vous par les préfets via l'outil Démarches simplifiées. Et ça commence dès janvier 2023 !

- La **DGALN**, en qualité de responsable du programme, présentera l'ensemble des soutiens financiers dont vous pouvez bénéficier via ce fonds vert.
- **Aides-Territoires**, qui a été désignée comme plateforme unique sur lesquelles sont diffusées les aides du Fonds vert, montrera comment retrouver les aides sur la plateforme et détaillera les modalités de candidature.

Inscription préalable via [le lien suivant](#) [1] pour accéder aux webinaires.

## Date(s) pour cet événement

Mardi 21 février 2023 - 14:30 - 16:00

## Informations pratiques

Site internet: [Fonds vert de 2 milliards : comment y accéder ?](#) [1]

**URL de la source (modifié le 15/02/2023 - 16:30):** <https://irev.fr/agenda/webinaire-de-presentation-generale-du-fonds-vert>

### Liens

[1] <https://www.idealco.fr/formation/fonds-vert-2-milliards-comment-y-acceder-28109>